



**Préavis municipal No 25/24 relatif
au budget de fonctionnement pour
l'exercice 2025**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a le plaisir de soumettre à vos délibérations le projet de budget pour l'année 2025.

Comme les années précédentes, le budget présenté reflète une situation toujours difficile à évaluer, tant au niveau des rentrées fiscales qu'au niveau de la péréquation. L'année 2025 verra l'implémentation de la nouvelle péréquation (NPIV) adoptée entre les communes vaudoises et le canton.

Nous tenons compte, comme d'habitude, d'une estimation prudente des recettes. Les dépenses sont calculées au plus juste et découlent en grande partie de nos engagements directs. En raison du maintien des valeurs de l'arrêté d'imposition pour 2025, l'objectif du budget est de pouvoir garantir un déficit le plus bas possible et d'entreprendre des investissements au travers de préavis soumis au Conseil communal durant l'année.

Les charges et les revenus tiennent compte d'une estimation d'environ 780 habitants pour l'année 2025.

N° comptes	Remarques et commentaires
110.301.11	Les salaires tiennent compte du personnel en fonction pour un total de 2.9 ETP à l'administration et de 2 ETP pour la voirie.
111.311.11	Au moment de rédiger le présent préavis, le montant du projet d'ERP n'est pas encore connu. La Municipalité pourrait passer par un préavis selon le montant nécessaire.
111.318.11	Un montant supplémentaire a été mis dans le budget pour un mandat dans le cadre du changement du plan comptable MCH2. En effet, la boursière sera accompagnée par un mandataire externe.
170.365.01	Dans le cadre d'un groupe de travail sur le sport régional, la Municipalité a rajouté une ligne budgétaire. A ce titre un soutien pourrait être proposé selon les opportunités dans le même esprit que pour la culture.
180.365.71	Une nouvelle convention a été validée par la Municipalité qui permet d'avoir une offre intéressante pour la commune engendrant un coût supplémentaire.
180.365.73	Le changement des horaires pour 2025 a une incidence sur le coefficient de desserte des transports publics, ce qui engendre une baisse des coûts également.
210	L'ensemble des chiffres est basé sur les montants annoncés par le Canton.
220	Avec l'abandon des dépenses thématiques, la commune de Montagny ne recevra plus de revenu au travers des besoins structurels, à savoir avec les critères de l'altitude, des élèves et de la surface productive.
350.311.10	Les achats prévus en 2024 n'ont pas été réalisés, ils sont reconduits en 2025.
353.314.10	Des travaux avaient été prévus en 2024, ils n'ont pas été réalisés. Une partie est reconduite pour 2025. La Municipalité prévoit d'établir un préavis sur plusieurs objets concernant ce bâtiment.
353.427.10	L'augmentation des revenus concerne la location des places de parc dans le parking sous-terrain. Dans le cadre du nouveau plan comptable MCH2, leur affectation pourrait être reclassée sous un autre poste.

356.314.00	Les travaux de fermeture du bâtiment n'ont pas été réalisés en 2024, ils sont reconduits pour 2025.
430.311.42	Le budget est augmenté pour permettre l'achat des panneaux concernant la future zone 30 dans le village.
430.318.61	L'augmentation du budget concerne également la zone 30, dans le cadre de l'établissement du dossier et des plans pour les services cantonaux et autres.
470.314.70	Bien que ce poste ne soit jamais utilisé, le montant est reconduit chaque année : il s'agit en cas de chute d'arbre de pouvoir mandater une entreprise afin d'éviter des risques notamment lors de crue.
730.318.90	La Municipalité souhaite refaire un cours à disposition de la population et du personnel communal sur l'utilisation du défibrillateur communal.
810.481.03	Les moyens du fonds attribué pour l'eau risquent d'être insuffisants au moment de boucler les comptes 2024. La Municipalité devra se pencher sur la révision du règlement courant de l'année et étudier les coûts et tarifs de l'eau.

Le présent budget prévoit un déficit de Fr. 285'200.00, ce qui est inférieur aux années précédentes. Comme indiqué au moment de décider l'arrêté d'imposition, une approche économique devra être faite par la Municipalité en 2025 au regard des comptes 2024 bouclés, ainsi qu'à la péréquation stabilisée.

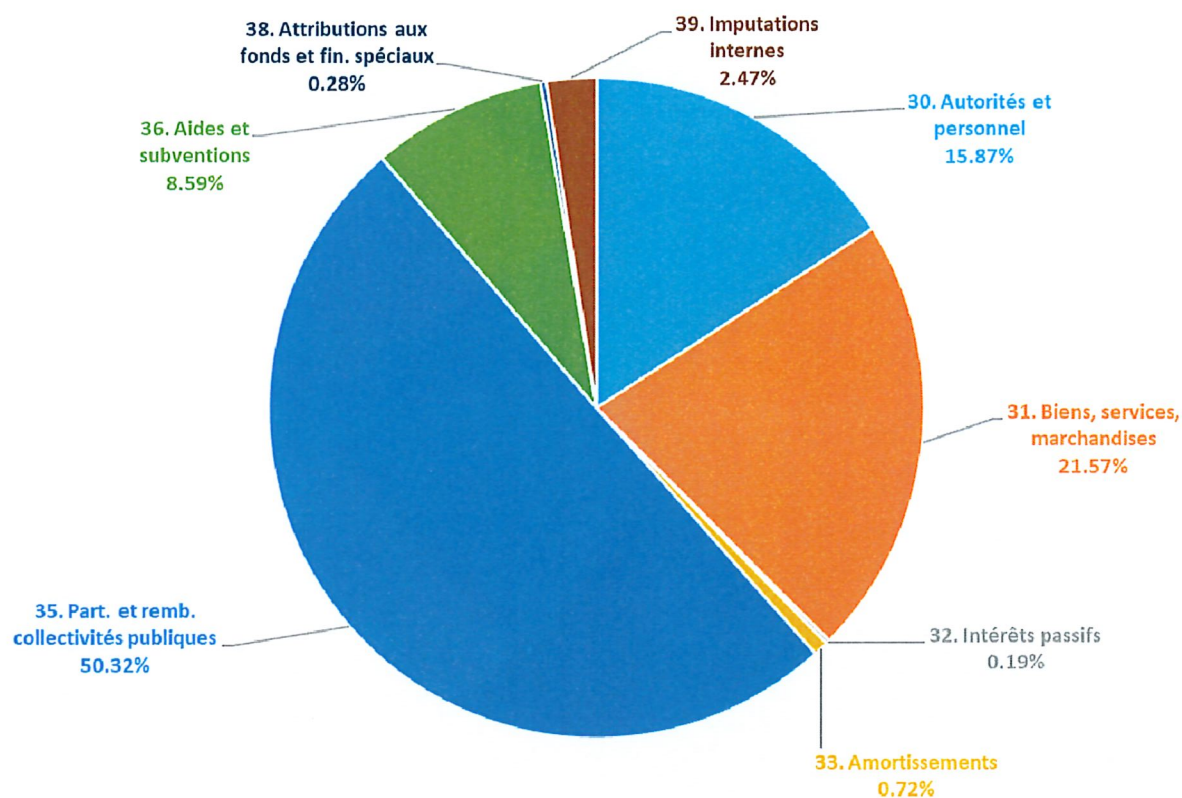
Une attention particulière devra être portée aux plans des investissements prévus durant la législature, dans le dessein de ne pas trop accumuler de retard, qui engendrerait une accumulation des charges importantes.

Nous vous présentons ci-après le récapitulatif du compte de fonctionnement, ainsi que les proportions des charges et revenus par nature :

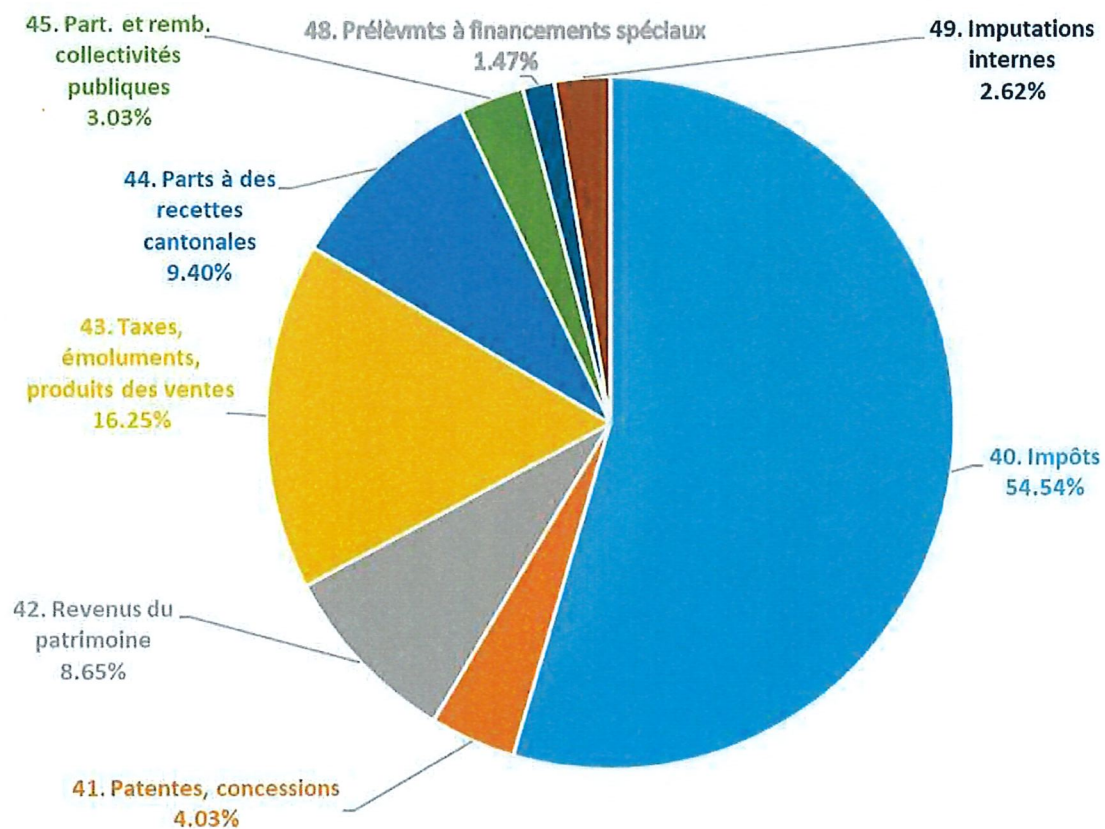
Récapitulatif du compte de fonctionnement

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025
Fr.	<i>Charges</i>			<i>Revenus</i>		
1 Administration générale	1'221'982.92	1'299'000	1'329'300	169'003.55	150'600	149'100
2 Finances	947'158.71	820'000	494'000	3'506'462.11	3'464'600	3'183'000
3 Domaines et bâtiments	338'681.65	358'200	250'250	365'133.64	394'629	409'600
4 Travaux	684'991.62	894'800	703'300	364'126.13	412'550	390'050
5 Instruction publique et cultes	504'049.48	571'000	546'000	1'400.00	1'400	1'400
6 Police	197'137.96	194'200	194'300	36'694.50	38'000	36'000
7 Sécurité sociale	999'145.02	918'800	987'200	57'162.25	35'000	50'000
8 Services industriels	316'731.66	428'000	355'100	316'731.66	428'000	355'100
Totaux de fonctionnement	5'209'879.02	5'484'000	4'859'450	4'816'713.84	4'924'779	4'574'250
Excédents charges de fonctionnement				393'165.18	559'221	285'200

Budget 2025 – Charges par nature



Budget 2025 – Produits par nature



Compte tenu de ce qui précède et du détail du budget qui vous est fourni par ailleurs,

le total des charges budgétées se monte à	Fr. 4'859'450.00
le total des revenus budgétés se monte à	<u>Fr. 4'574'250.00</u>
ce qui laisse apparaître une perte de	<u>Fr. 285'200.00</u>

Vu ce qui précède, nous vous demandons de bien vouloir, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, accepter la proposition suivante:

Le Conseil communal de Montagny-près-Yverdon

- vu que cet objet a été porté à l'ordre du jour
- vu le préavis de la Municipalité
- ouï le rapport de la commission

d é c i d e

Article 1 d'adopter le budget 2025 tel que présenté.

Ainsi délibéré par la Municipalité, dans sa séance du 18 novembre 2024, pour être soumis au Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

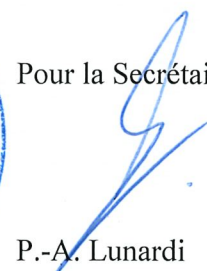
Le Syndic



F. R. Rohner



Pour la Secrétaire



P.-A. Lunardi